

Tarifs applicables au 01/05/2019

## TRANSACTION – VENTE

Rémunération proportionnelle de 5.5 % TTC du prix de vente du bien honoraires d'agences inclus avec un minimum de 7000 euros. Forfait minimum de 10 000 euros TTC pour un terrain à bâtir

Forfait lots annexes vendus seuls (box, cave, grenier, place de parking...) : 1500 euros

Forfait terrain non constructible : 5 000 euros TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf dispositions contraires du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :  
NON FACTURÉ
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
  - Honoraires à la charge du bailleur : 10 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
  - Honoraires à la charge du bailleur : 10 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
  - Honoraires à la charge du bailleur : 10 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
  - Honoraires à la charge du bailleur : 10 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

### HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

8%HT du loyer annuel HC çà la charge exclusive du preneur

### HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL

500 € HT à la charge exclusive du preneur

